

Département de la Lozère
COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017

Membres en exercice : 20
Présents : 16
Procuration : 2
Adoption : 18 voix
Date de convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 24/02/2017

L'an deux mille seize, le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER, Maire.**

Etaient présent(e)s : BOUQUET Nicole, MAYRAND Elisabeth, RAMBEAU Bernadette, THOMAS Josette, ARCHER Pascal, BELLEDENT Thierry, CHAMP Alain, CHAMP René, CHASTEL Patrick, CHAZAL Joseph, GIRARDY Robert, ROUVEYRE Emile, MAYRAND Jean-Claude, SOULIER Jean-Louis, RIEU Sébastien, VINCENT Jean-Paul

Excusés : LAFONT Thierry (pouvoir ARCHER Pascal), CONBIM Claudette (Pouvoir THOMAS Josette)

Etaient absent(s) : GREGORI Sandrine, RIEU Sébastien

Secrétaire : TRINTIGNAC Anne

DCM 03-03-17 : 1

Objet : Transfert de la compétence de l'assainissement non collectif au SIE de la Clamouse.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau potable de la Clamouse a été transformé en syndicat « à la carte » nommé Syndicat Intercommunal des Eaux de la Clamouse, il indique que la commune, membre de ce syndicat, dispose de la faculté de lui transférer la compétence de l'assainissement non collectif.

Vu l'arrêté n°2011-257-011 du 14 septembre 2011 du préfet de la Lozère portant statuts du SIE Clamouse : Considérant que le transfert des compétences du bloc de compétence C prévu à l'article 2 des statuts susvisés est profitable à la commune ;

Suite à l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De transférer au Syndicat des Eaux de la Clamouse (SIE) la compétence de l'assainissement non collectif pour la totalité du territoire communal.
- Charge le Maire pour notifier la présente délibération au président du SIE de la Clamouse.

Objet : Convention d'adhésion de la commune nouvelle St Bonnet-Laval au service de conseil en organisation des services (études et analyse organisationnelle).

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant sur l'instauration d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Vu la délibération n°2014-052 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 26 septembre 2014 relative à la création du service de conseil en organisation des services ;

Le Maire expose au Conseil Municipal de St Bonnet-Laval l'obligation de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), ce dernier ayant pour but de simplifier et d'harmoniser le paysage indemnitaire suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017.

De part la complexité de sa mise en œuvre le Maire souhaite l'appui du service de conseil en organisation des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère.

Cette aide, par le biais d'une convention, répondra aux enjeux suivants :

- Définir le régime indemnitaire le mieux adapté à ses propres objectifs de rétribution du travail réalisé, à ses ressources, à son organisation et sa culture interne.
- Simplifier et globaliser les régimes indemnitaires : l'objectif est de remplacer toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir et réduire ainsi le nombre de primes.

Les objectifs de l'accompagnement du service consultants du CDG de la Lozère porteront sur le module proposé à l'article 3 soit :

- La réalisation d'un diagnostic que le régime indemnitaire en place,
- La proposition de cotation des postes
- L'accompagnement à la réalisation de la procédure et à l'élaboration des documents nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion au service de conseil en organisation des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère pour la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le maire est mandaté pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant et régler au Centre de Gestion la cotisation afférente à ce service suivant les modalités de la convention.

Objet : Mise en place de l'indemnité kilométrique sur la commune nouvelle de St Bonnet-Laval pour les 2 agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que deux agents de la commune nouvelle utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour les besoins du service (un agent technique et un régisseur de recettes) Il serait normal de les indemniser pour leurs frais kilométriques au tarif en vigueur sur justificatifs produits par leur soin et contrôlés en fonction des ordres de mission qui leur ont été confiés.

Cette indemnité sera payée trimestriellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'indemnité kilométrique et autorise Mr le Maire à faire le nécessaire à et signer tous documents.

Objet : Travaux de voirie du SDEE pour 2017 sur la commune de St Bonnet-Laval.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les devis établis par Lozère Ingénierie pour les travaux de voiries 2017 sur la commune de St Bonnet-Laval.

4 devis sont retenus :

- Goudronnage des rues du Monteil : 22 079,40 € HT
- Route de Beaurecueil : 12 448,80 € HT
- Goudronnage des rues de Montgros : 10 949 € HT
- Pose de glissières de sécurité : 5 630 € HT

La dépense totale est de 51 107,20 € HT

La dépense est prévue aux contrats territoriaux 2017 n°00015987 et n° 00015984 pour un montant subventionnable à 40%. Le solde est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces travaux et autorise Mr le Maire à Faire le nécessaire pour la réalisation en 2017 de ces projets.

Objet : Amendes de police pour la glissière de sécurité de la route de Montgros.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de prolonger les glissières de sécurité de la route de Montgros sur une longueur de 100 mètres environ.

Un devis a été établi par l'assistance technique de Lozère Ingénierie pour un montant hors taxe de 5 630€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet et autorise Mr le Maire à déposer le projet pour solliciter la subvention la plus importante possible au titre des amendes de police et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux courant 2017.

Objet : Désignation du ou des correspondants défense sur la commune nouvelle St Bonnet-Laval.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut mettre à jour la liste des correspondants défense.

Il y avait un correspondant sur chaque commune historique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide pour la période transitoire (2017-2020) de conserver les deux personnes désignées, ce qui peut éviter des absences aux réunions.

Il s'agit de :

- Mr GIRARDY Robert – Chapeauroux – 48 600 St Bonnet-de-Montauroux
- Mr CHAMP René – Montgros – 48 600 Laval-Atger

Objet : Instauration de la RODP électricité sur la commune nouvelle St Bonnet-Laval.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'ENEDIS pour instituer la Redevance d'occupation du Domaine Public par les réseaux de distribution et de transport d'électricité au niveau du périmètre de la commune pour continuer à bénéficier de cette redevance en 2017 au titre des communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre la délibération adéquate et autorise Mr le Maire à signer tous documents.

Objet : Les budgets assujettis à la TVA

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande des pôles gestion fiscales et gestion publique de la DDFIP pour obtenir la liste des budgets assujettis à la TVA ;
La Commune Nouvelle St Bonnet-Laval a seulement son Budget Principal (service commerce de Chapeauroux) assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire le nécessaire et à signer tous documents.

Objet : Enfouissement du réseau ORANGE dans le village de Soulis.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SDEE va renforcer et enfouir le réseau électrique dans le village de Soulis

Orange nous propose de profiter de ces travaux pour enfuir son réseau et nous joint un devis de 934 € TTC et une convention concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ce projet, autorise Mr le Maire à signer la convention avec Orange et à faire le nécessaire auprès d'Orange pour la mise œuvre de ces travaux.

Objet : Approbation du compte de gestion et du Compte administratif 2016 pour le budget de la commune historique St Bonnet-de-Montauroux.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude MAYRAND, deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés			57 646,91 €		57 646,91 €	
Opérations de l'exercice	178 097,74 €	226 409,73 €	166 489,00 €	205 835,32 €	344 586,74 €	432 245,05 €
TOTAUX	178 097,74 €	226 409,73 €	224 135,91 €	205 835,32 €	402 233,65 €	432 245,05 €
Résultats de clôture		48 311,99 €	18 300,59 €		18 300,59 €	48 311,99 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	178 097,74	226 409,73 €	224 135,91 €	205 835,32 €	402 233,65 €	432 245,05 €
RESULTATS DEFINITIFS		48 311,99 €	18 300,59 €			30 011,40 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Approbation du compte de gestion et du Compte administratif 2016 pour le budget de l'eau et de l'assainissement de la commune historique St Bonnet-de-Montauroux.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude MAYRAND, deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		5 203,26 €		7 723,81 €		12 927,07 €
Opérations de l'exercice	27 139,36 €	27 323,61 €	19 686,15 €	13 038 €	46 825,51 €	40 361,61 €
TOTAUX	27 139,36 €	32 526,87 €	19 686,15 €	20 761,81 €	46 825,51 €	53 288,68 €
Résultats de clôture		5 387,51 €		1 075,66 €		6 463,17 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	27 139,36 €	32 526,87 €	19 686,15 €	20 761,81 €	46 825,51 €	53 288,68 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 387,51 €		1 075,66 €		6 463,17 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 – Budget annexe du CCAS de St Bonnet-de-Montauroux.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole BOUQUET, Conseillère, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		20 615,74 €				20 615,74 €
Opérations de l'exercice	423,61 €	5 002,46 €			423,61 €	5 002,46 €
TOTAUX	423,61 €	25 618,20 €	0 €	0 €	423,61 €	25 618,20 €
Résultats de clôture		25 194,59 €				25 194,59 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	423,61 €	25 618,20 €	0 €	0 €	423,61 €	25 618,20 €
RESULTATS DEFINITIFS		25 194,59 €				25 194,59 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Approbation du compte de gestion et du Compte administratif 2016 pour le budget de la commune historique Laval-Atger.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernadette RAMBEAU, troisième Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme THOMAS Josette, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		232 976,23 €	1 039,08 €		1 039,08 €	232 976,23 €
Opérations de l'exercice	113 589,82 €	190 281,92 €	40 508,87 €	49 087,05 €	154 098,69 €	239 368,97 €
TOTAUX	113 589,82 €	423 258,15 €	41 547,95 €	49 087,05 €	155 137,77 €	472 345,20 €
Résultats de clôture		309 668,33 €		7 539,10 €		317 207,43 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	113 589,82 €	430 258,15 €	41 547,95 €	49 087,05 €	154 098,69 €	479 345,20 €
RESULTATS DEFINITIFS		309 668,33 €		7 539,10 €		317 207,43 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de

gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Approbation du compte de gestion et du Compte administratif 2016 pour le budget de l'eau et de l'assainissement de la commune historique Laval-Atger.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de RAMBEAU Bernadette, troisième Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme THOMAS Josette, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		9 151,66 €		32 618,42 €		41 770,08 €
Opérations de l'exercice	12 969,19 €	12 094,54 €	473,50 €	4 164,00 €	13 442,69 €	16 258,54 €
TOTAUX	12 969,19 €	21 246,20 €	473,50 €	36 782,42 €	13 442,69 €	58 028,62 €
Résultats de clôture		8 277,01 €		36 308,92 €		44 585,93 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 969,19 €	21 246,20 €	473,50 €	36 782,42 €	13 442,69 €	58 028,62 €
RESULTATS DEFINITIFS		8 277,01 €		36 308,92 €		44 585,93 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation des résultats – Budget de la commune de St Bonnet-de-Montauroux.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de clôture de 48 311,99 € et un déficit d'investissement de 18 300,59 €.**
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Pour mémoire : <u>Prévisions budgétaires</u> Déficit d'investissement	• 57 646,91 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat d'investissement • Reste à réaliser en dépenses • Reste à réaliser en recettes 	• 18 300,59 €
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	• 48 311,99 €
<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement RI Titre au 1068 • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	<ul style="list-style-type: none"> • 18 300,59 € • 30 011,40 €
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> • Excédent à reporter 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 €

Objet : Affectation des résultats – Budget de l'eau et de l'assainissement de St Bonnet-de-Montauroux.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation de clôture de 5 387,51 € et un excédent d'investissement de 1 057,66 €.**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Pour mémoire : <u>Prévisions budgétaires</u> Excédent d'investissement	• 7 723,81 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat d'investissement • Reste à réaliser en dépenses • Reste à réaliser en recettes 	
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement) : excédent (Antérieur +	• 5 387,51 €

exercice)	
<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Exécution du virement à la section d'investissement Titre au 1068 Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) RF 002	<ul style="list-style-type: none"> 5 387,51 €
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Excédent à reporter RF 001	<ul style="list-style-type: none"> 1 075,66 €

Objet : Affectation des résultats – Budget du CCAS de St Bonnet-de-Montauroux.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de clôture de 25 194,59 € et un excédent d'investissement de 0 €.**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Pour mémoire : <u>Prévisions budgétaires</u> Excédent d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> 0 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u> <ul style="list-style-type: none"> Résultat d'investissement Reste à réaliser en dépenses Reste à réaliser en recettes 	
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	<ul style="list-style-type: none"> 25 194,59 €

<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Exécution du virement à la section d'investissement Titre au 1068 Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) RF 002	<ul style="list-style-type: none"> 25 194,59 €
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Excédent à reporter RI 001	<ul style="list-style-type: none"> 0 €

Objet : Affectation des résultats – Budget de la commune Laval-Atger.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de clôture de 309 668,33 € et un excédent d'investissement de 7 539,10 €.**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Pour mémoire : Prévisions budgétaires Déficit d'investissement	• 1 039,08 €
Besoin de financement de la section d'investissement <ul style="list-style-type: none">• Résultat d'investissement• Reste à réaliser en dépenses• Reste à réaliser en recettes	
Résultat de l'exercice (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	• 309 668,33 €
Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016 <ul style="list-style-type: none">• Exécution du virement à la section d'investissement Titre au 1068• Affectation complémentaire en réserves• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) RF 002	• 309 668,33 €
Excédent en Investissement au 31/12/2016 <ul style="list-style-type: none">• Excédent à reporter RI 001	• 7 539,10 €

Objet : Affectation des résultats – Budget de l'eau et de l'assainissement de Laval-Atger.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation de clôture de 8 277,01 € et un excédent d'investissement de 36 308 ,92 €.**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Pour mémoire : Prévisions budgétaires Excédent d'investissement	• 32 618,69 €
Besoin de financement de la section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> • Résultat d'investissement • Reste à réaliser en dépenses • Reste à réaliser en recettes 	
Résultat de l'exercice (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	• 8 277,01 €
Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016 <ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement Titre au 1068 • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) RF 002	• 8 277,01 €
Excédent en Investissement au 31/12/2016 <ul style="list-style-type: none"> • Excédent à reporter RI 001	• 36 308,92 €

Objet : Affectation des résultats – Affectation des résultats – Budget de la commune de St Bonnet-de-Montauroux et de Laval-Atger + CCAS de st Bonnet de Montauroux cloturé au 31/12/2016 et transféré sur la commune nouvelle St Bonnet-Laval.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de clôture de 48 311,99 € et un déficit d'investissement de 18 300,59 €.**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Pour mémoire : Prévisions budgétaires Déficit d'investissement reporté n-1	• 58 685,99 €
Besoin de financement de la section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> • Résultat d'investissement • Reste à réaliser en dépenses • Reste à réaliser en recettes 	• 18 300,59 €
Résultat de l'exercice (Fonctionnement) : excédent (Antérieur +	• 383 174,91 €

exercice)	
<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Exécution du virement à la section d'investissement RI Titre au 1068 Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur) 	<ul style="list-style-type: none"> 18 300,59 € 364 874,32 €
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Excédent à reporter 	<ul style="list-style-type: none"> 7 539,10 €

Objet : Affectation des résultats – Budget de l'eau et de l'assainissement de St Bonnet-de-Montauroux et de Laval-Atger.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation de clôture de 13 664,52 € et un déficit d'investissement de 37 384,58 €.**
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Pour mémoire : <u>Prévisions budgétaires</u> Déficit d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> 40 342,50 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u> <ul style="list-style-type: none"> Résultat d'investissement Reste à réaliser en dépenses Reste à réaliser en recettes 	
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	<ul style="list-style-type: none"> 13 664,52 €
<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2016</u> <ul style="list-style-type: none"> Exécution du virement à la section d'investissement RI Titre au 1068 Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur) 	<ul style="list-style-type: none"> 13 664,52 €
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2016</u>	

<ul style="list-style-type: none">• Excédent à reporter <p style="text-align: right;">RI 001</p>	<ul style="list-style-type: none">• 37 384,58 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------